



Ville de Noisy-le-Grand
www.ville-noisylegrand.fr



Syndicat d'agglomération nouvelle du Val Maubuée
www.valmaubuee.fr



Ville de Bussy-Saint-Georges
www.ville-bussy-saint-georges.fr



Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
www.marneetgondaire.fr



Syndicat d'agglomération nouvelle du Val d'Europe
www.valeurope-san.fr



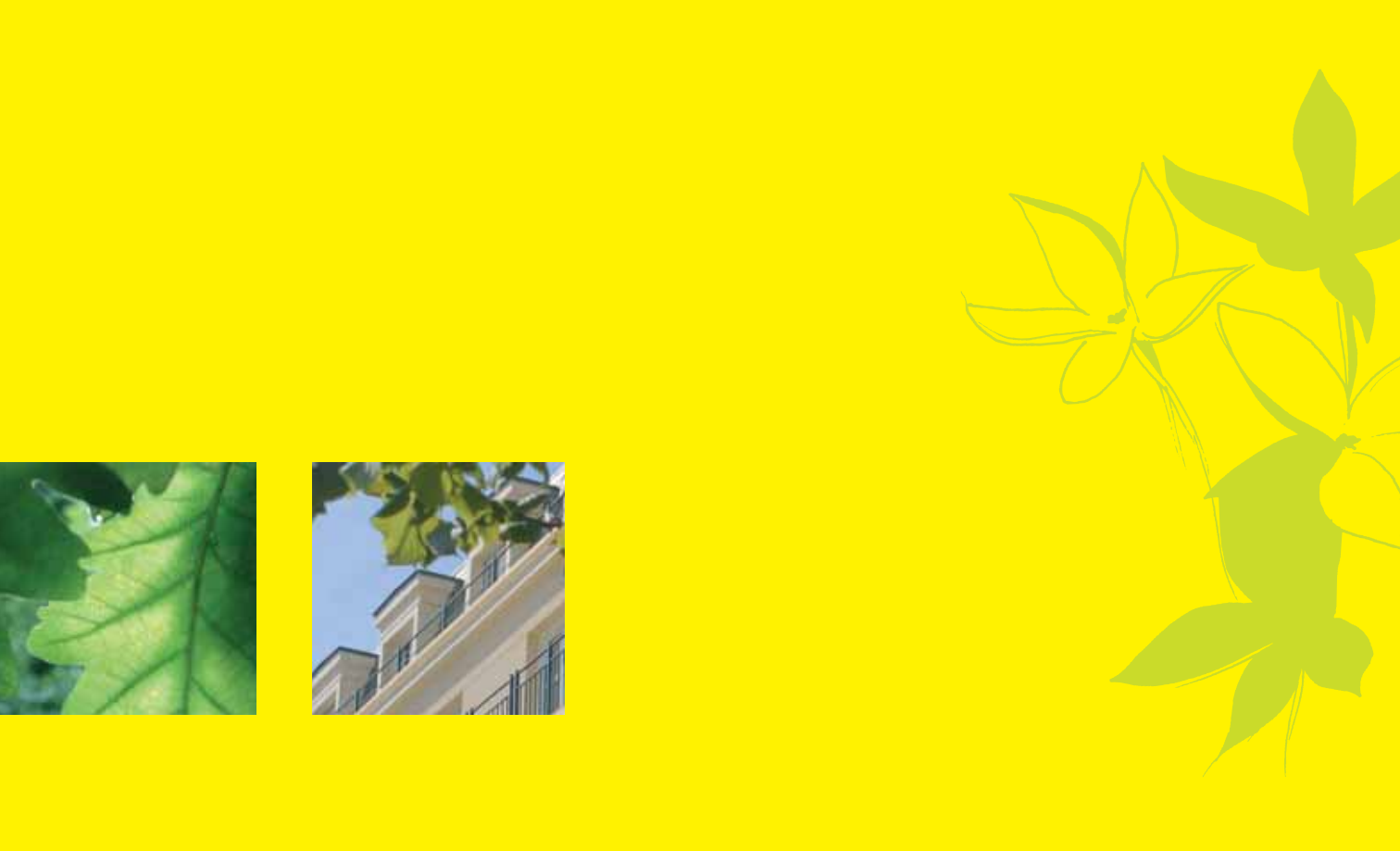
CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE MARNE-LA-VALLÉE



À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



MARNE



LA VALLÉE

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE MARNE-LA-VALLÉE

À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

> Le Conseil Régional d'Île-de-France, par délibération en date du 25 juin 2004, a décidé d'engager la révision du schéma directeur de la Région Île-de-France et ce en association avec l'État. Ce document doit fixer pour les 15 prochaines années les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable de la Région.

Pour ce faire, le Conseil régional a initié une large concertation avec les différentes collectivités et acteurs socio-économiques franciliens. C'est dans ce cadre que l'agglomération de Marne-la-Vallée, dans sa diversité, s'inscrit pleinement dans la démarche d'élaboration, en apportant une contribution reflétant la place et le rôle qu'elle entend tenir dans l'essor francilien.

Dans ses grandes lignes, le schéma directeur adopté en 1994, affichait comme priorité la réduction des inégalités entre les territoires :

- en les structurant dans une organisation polycentrique incluant des pôles urbains et des équipements forts répartis sur le territoire régional ;
- en améliorant les réseaux de transport pour répondre aux besoins accrus de mobilité ;
- en protégeant et en valorisant les espaces naturels, boisés et agricoles.

>>> Le développement de l'agglomération de Marne-la-Vallée constituait donc un des atouts majeurs du développement de la Seine-et-Marne avec les pôles de Roissy-Charles-de-Gaulle et de Sénart.

C'est ainsi que depuis plus de 30 ans, l'Opération d'Intérêt National et Régional de Marne-la-Vallée, cadre d'un projet partagé entre l'État, la Région, le Département, les intercommunalités et les collectivités, s'est développée en atteignant aujourd'hui 265 000 habitants sur 26 communes et 120 000 emplois avec une dynamique certaine et une grande qualité de vie, à l'instar des grandes agglomérations franciliennes et françaises.

Cette dynamique doit permettre aujourd'hui de conforter les projets existants et d'avoir une ambition sur des projets nouveaux qui permettront de poursuivre le développement de Marne-la-Vallée dans des conditions d'équilibre satisfaisantes tout en renforçant l'essor régional et départemental.

Les collectivités réitèrent ainsi le souhait de voir l'agglomération de Marne-la-Vallée inscrite comme un des sites prioritaires franciliens dans le cadre du SDRIF en cours d'examen mais aussi du prochain contrat de projets État / Région.

L'agglomération dispose pour cela des atouts nécessaires mais en tout état de cause ne saurait se passer des grands partenaires lui permettant de réunir les conditions de réussite nécessaires à sa croissance et à ses équilibres. La poursuite du développement d'un habitat diversifié doit être plus que jamais mise en corrélation avec l'essor économique et le développement des services aux habitants.

Or, les nouveaux objectifs issus des travaux sur la révision du SDRIF mettent en exergue le besoin de développement de pôles structurants en proche couronne. Pour autant, les élus de l'agglomération

>>> considèrent que la consolidation de Marne-la-Vallée doit rester prioritaire.

En effet, ce grand territoire, qui a été un des pôles de croissance majeur de la Région Île-de-France en terme de logements ces 30 dernières années et qui reste une opportunité et un potentiel pour la construction de nouveaux logements, doit conforter ses équilibres socio-économiques pour pouvoir poursuivre une croissance équilibrée mais aussi satisfaire la mobilité résidentielle et économique et enfin disposer des équipements structurants nécessaires à l'accueil des populations de l'agglomération mais aussi de l'ensemble du bassin de vie. Les collectivités de Marne-la-Vallée entendent ainsi mettre particulièrement en avant 4 grandes priorités pour l'avenir de ce territoire :

- 1 Favoriser l'essor du pôle d'enseignement supérieur et de recherche pour un développement économique durable,
- 2 Améliorer la desserte en transports,
- 3 Encourager une politique environnementale forte,
- 4 Doter Marne-la-Vallée des grands équipements structurants indispensables à l'accueil de nouveaux habitants.





1 Favoriser l'essor du pôle d'enseignement supérieur et de recherche pour un développement économique durable

Avec une Université de plein exercice, un IUT, une douzaine de grandes écoles, plus de 18 000 étudiants, 1 100 enseignants et chercheurs, Marne-la-Vallée constitue aujourd'hui le premier pôle scientifique et technologique de l'est francilien.

Créée dans le cadre du plan Université 2000, l'Université de Marne-la-Vallée (UMLV) a été conçue dès l'origine comme une université bi-polaire comprenant un site sur la Cité Descartes, qui accueille à ce jour plus de 9 000 étudiants, et un site sur le secteur du Val d'Europe qui accueille aujourd'hui 700 étudiants.

Quinze ans après sa création, l'Université de Marne-la-Vallée a su développer une image forte dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, de l'urbanisme, des métiers de la ville, des nouvelles technologies ou des arts du spectacle, tout en mettant l'accent sur les formations professionnalisantes.

Ainsi, la complémentarité des thèmes développés par l'Université permet de favoriser la coopération interdisciplinaire, notamment par l'essaimage de formations et de laboratoires de recherche.

C'est ainsi que l'UMLV est devenue non seulement une Université de référence pour le département de Seine-et-Marne mais développe un pouvoir d'attraction sur le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis de par les spécialisations qui y sont développées mais aussi par les filières professionnalisantes.

Au-delà, la Cité Descartes accueille une douzaine de grandes écoles (ESIEE, INRETS, Ecole Nationale Louis Lumière, ENPC, ENSG, Laboratoire National des Ponts et Chaussées, Institut Français d'Urbanisme...) soit un total de plus de 12 000 personnes. Sur et autour de cet ensemble, a été constitué le Polytechnicum, groupement d'intérêt public comprenant 17 établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche, publics et privés pour l'essentiel.

D'autres implantations sont aussi explorées pour attirer sur ce site d'autres écoles ou structures de recherche.

Le Polytechnicum assure ainsi la mise en relation entre le pôle universitaire et les établissements d'enseignement supérieur mais aussi le monde entrepreneurial, avec notamment un incubateur d'entreprises innovantes « POLYSTART » et prochainement la maison du Polytechnicum incluant une résidence pour chercheurs étrangers.

Les collectivités de Marne-la-Vallée revendiquent la poursuite de la croissance de ce pôle, sachant que la présence du site universitaire conforte le développement économique de l'ensemble du bassin de vie en assurant la synergie entre les entreprises, l'enseignement et la recherche et en permettant de desservir à la fois le bassin Seine-et-Marnais et la proche couronne du cadran Est Francilien.

Cette volonté de développement de l'Université de Marne-la-Vallée, tant pour conforter sa présence dans le pôle Descartes que pour pouvoir se développer sur le site du Val d'Europe, ne peut se concevoir qu'avec l'aide de l'État, de la Région et du Département en imaginant et en développant de nouvelles filières (télécommunications de réseaux, information communication, Carrières Sociales, Statistiques et Traitement Informatique des données, Hygiène, Sécurité et Environnement ainsi que la formation des professeurs des écoles) qui permettraient à la fois de développer les deux pôles d'une manière équilibrée tout en leur donnant une spécialisation mais aussi en renforçant leur caractère professionnalisant.

Au-delà, avec la création de deux pôles de compétitivité dont Marne-la-Vallée est partie prenante, l'enseignement et la recherche constituent des vecteurs importants pour le développement économique futur.

Celui-ci doit être encouragé par :
 ■ la recherche développement, au travers des deux

grands pôles de compétitivité que sont le pôle « ville et mobilité durable », fortement installé au cœur de Marne-la-Vallée et qui s'appuie sur l'ensemble des ressources technologiques du territoire, en particulier de la Cité Descartes, et le pôle « CAP Digital » qui trouve un champ d'application fort à Marne-la-Vallée avec l'INA, la SFP, l'école Louis Lumière ou Disneyland Paris. Il conviendra également d'intégrer Marne-la-Vallée au nouveau pôle de compétitivité axé sur la finance actuellement en cours de constitution, eu égard à la présence sur le territoire d'importantes activités bancaires ou de finance publique.

■ la diversification de l'activité touristique qui est l'une des grandes vocations économiques de la Seine-et-Marne en direction du tourisme d'affaire notamment par la construction d'un équipement de dimension internationale susceptible d'accueillir expositions, conventions et événements d'ampleur. Une telle structure soutenue par le Conseil régional, le Conseil général, les CCI de Paris et de Seine-et-Marne et par la société Disneyland Paris est en cours d'étude sur le secteur du Val d'Europe en contact avec l'important parc hôtelier et de congrès existant et la gare TGV et RER de Chessy.

■ le développement d'implantations mixtes de bureaux et d'activités sur un réseau de zones d'aménagement concerté au cœur de Marne-la-Vallée.

Ainsi, Noisy-le-Grand a vocation à accueillir 400 000 m² d'activités tertiaires en attractivité avec le lycée international et à un doublement de son centre commercial. Sur le Val Maubuée, la densification des zones d'activités de Pariest et de la Cité Descartes ainsi que la future ZAC de Lamirault offrent à terme plus de 500 000 m² de terrains commercialisables. Le secteur de Marne et Gondoire recèle, quant à lui, plus de 300 hectares d'opportunités. Enfin, le Val d'Europe offre 750 000 m² de bureaux et 210 hectares d'activité.

2 Améliorer la desserte en transports



> La desserte en transport a longtemps constitué un atout pour le développement de Marne-la-Vallée à travers l'A4, l'A104 et le RER A, mais la qualité de desserte en transport en commun au-delà du RER A a toujours péché par manque de financement des réseaux de bus locaux. L'évolution du trafic routier ces dernières années et pour les années futures rend la question des transports cruciale pour l'attractivité de Marne-la-Vallée.

Le futur SDRIF doit donc privilégier la mise en place d'une desserte en transport en commun efficace, en lieu et place d'importants projets routiers coûteux et dont l'efficacité et le caractère prioritaire n'est pas avéré. Ainsi il s'agira de :

■ Compléter la desserte ferroviaire de Marne-la-Vallée pour répondre aux enjeux d'échange actuels et futurs à travers la réalisation du Trans Val-de-Marne de Créteil à Noisy-le-Grand en interconnexion avec le RER A, la construction de la nouvelle gare routière du Mont d'Est, le prolongement du RER E vers Lagny-sur-Marne et du RER A au-delà de Chessy pour assurer l'interconnexion de ces deux lignes ;

■ Restructurer les Franchisements Nord-Sud assurant la liaison entre Marne-la-Vallée et les territoires situés au-delà de la Marne, notamment à travers l'aménagement de franchisements (Marne et Voie SNCF) assurant des liaisons performantes pour les transports en commun entre Marne-la-Vallée et la Gare de Lagny-Thorigny-Pomponne, mais aussi au niveau de l'axe Bussy-Saint-Georges / Ferrière-en-Brie avec la création d'un franchissement en liaison douce et la création d'un axe entre Jossigny et Bussy-Saint-Georges, assurant une desserte de l'hôpital de Jossigny et une desserte de la ZA La Rucherie, cet axe devra être doublé par une liaison douce conséquente permettant le franchissement de la A4 ;

> ■ Développer et financer à travers la solidarité régionale un réseau de bus cohérent et performant dans tout Marne-la-Vallée, adossé à un réseau de voirie aménagé pour favoriser la circulation des transports en commun ;

> ■ Assurer la continuité des réseaux de liaisons douces entre et à l'intérieur des territoires à travers l'aménagement de franchissement des grandes infrastructures adaptées (RER A, A4, A104, Marne) afin de disposer d'un réseau cohérent à la hauteur des ambitions de la région Ile de France ;

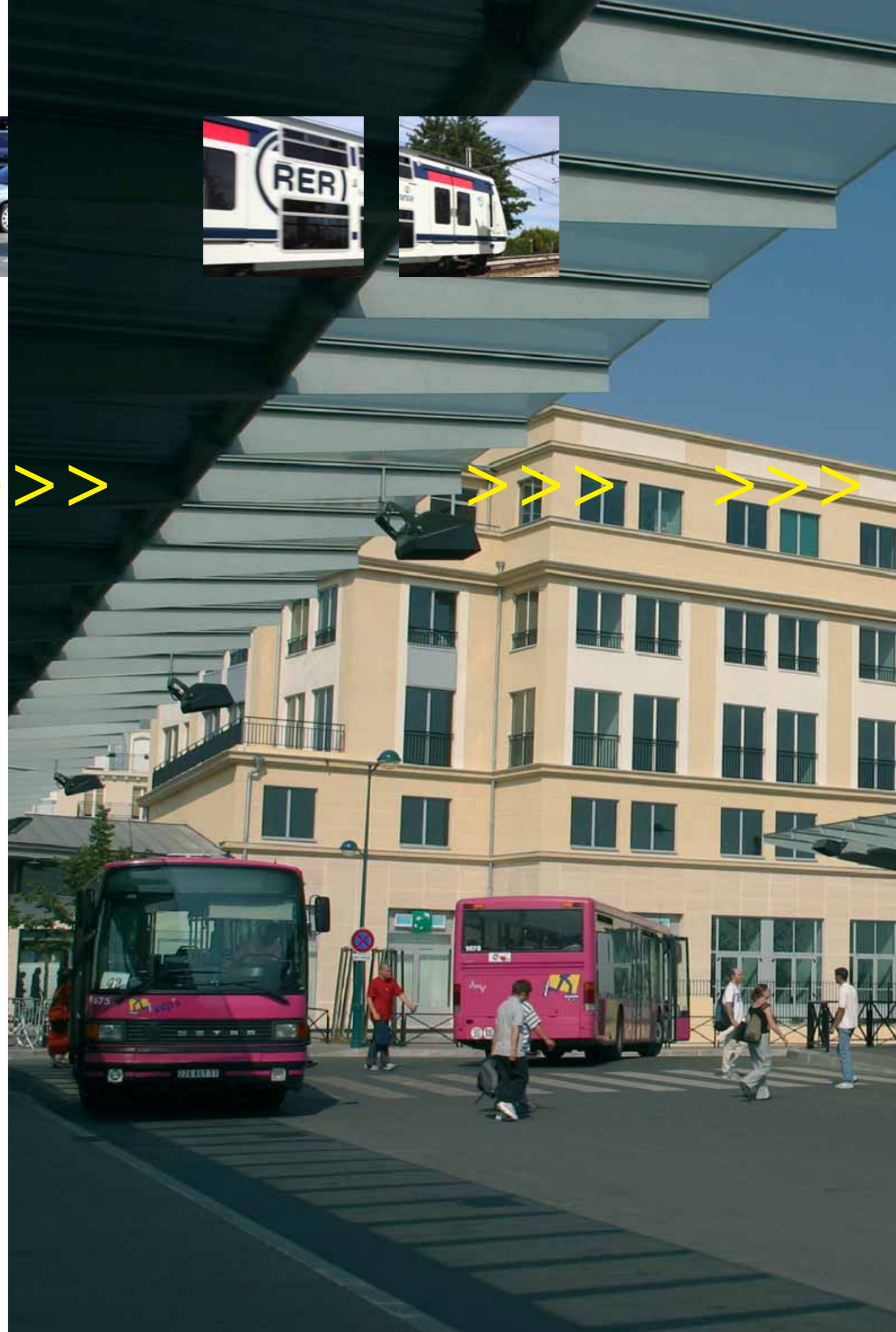
> ■ Développer les transports fluviaux, depuis ou vers Marne-la-Vallée, à travers la valorisation de la Marne, ce qui nécessite la création d'un pôle intermodal lié à la voie d'eau au sein de Marne-la-Vallée ;

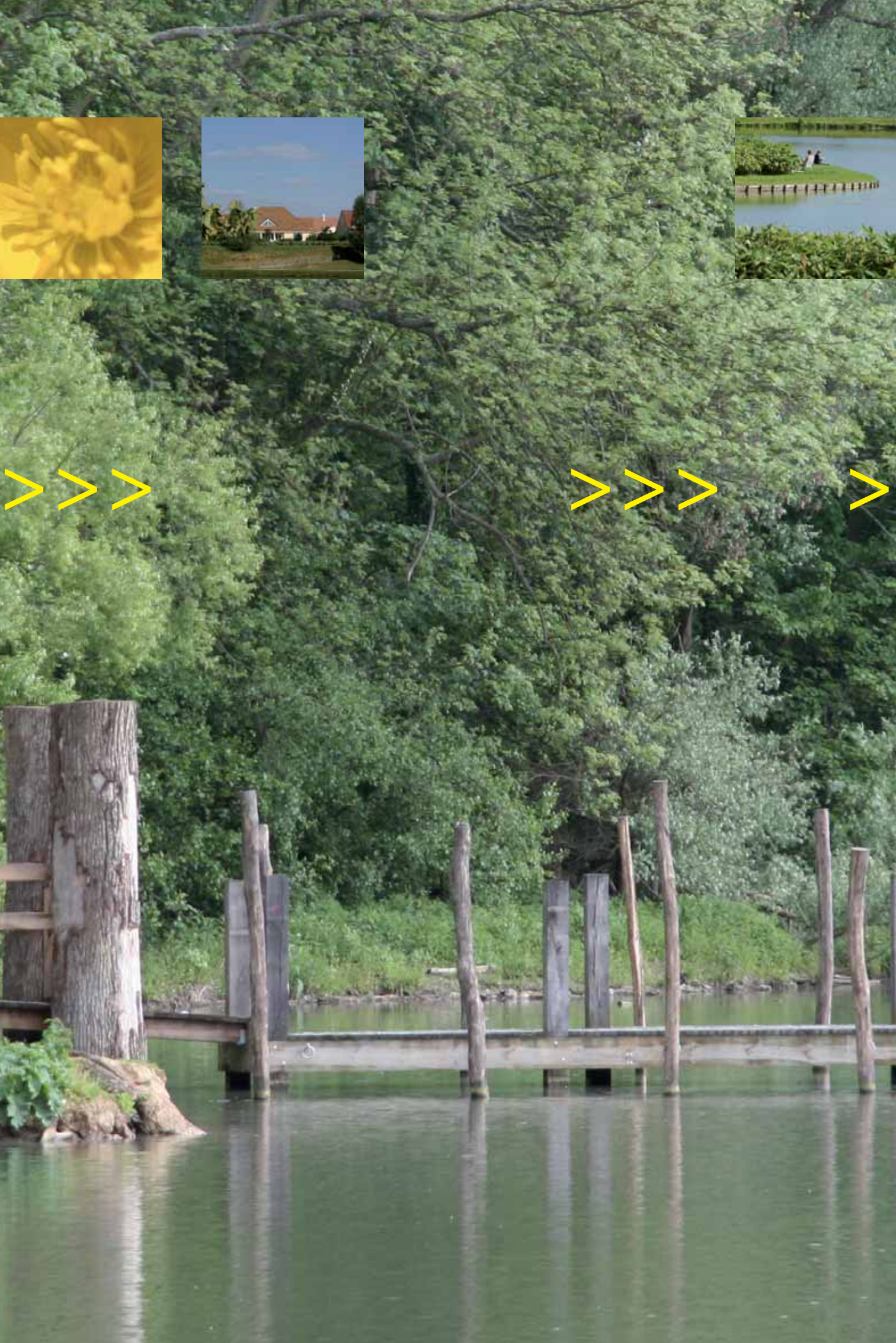
> ■ Abandonner les projets d'embranchement A199 et A104 au niveau de Torcy et de prolongement de la déviation de la RN34 entre Lagny-sur-Marne et le Val d'Europe. Dans cet esprit l'A199 devrait être déclassée comme voie autoroutière. Ainsi ces deux infrastructures (A199 et ex. RN34) devront être requalifiées en avenue urbaine pacifiée et intégrant des transports en commun performant. Ces aménagements permettraient ainsi de créer, au-delà de l'A4, des axes de liaison est-ouest structurant pour Marne-la-Vallée et respectueux de son environnement urbain ;

> ■ Abandonner le projet de « découpage » de la Francilienne prévu en limite Est du Val Maubuée et qui emprunterait les espaces boisés au niveau de Ferrières-en-Brie et de Roissy-en-Brie ;

> ■ Abandonner le projet de liaison A103 entre l'A3 et l'A4 en limite Ouest du Val Maubuée en lui substituant un projet de Transport en commun en site propre ;

> ■ Requalifier la RN 36 à l'Est de Marne-la-Vallée pour favoriser les mouvements routiers de transit Nord / Sud.





3 Encourager une politique environnementale forte

Si l'urbanisme a constitué l'axe privilégié du développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée depuis sa création, la préservation, voire la réhabilitation, des espaces environnementaux dans leur diversité (naturels, urbains, périurbains, et agricoles) apparaissent aujourd'hui comme des facteurs d'équilibre indispensables à la qualité de la vie des habitants et à la vitalité du territoire.

De ce fait, le futur SDRIF devra favoriser la mise en œuvre d'une politique environnementale qui, s'appuyant sur les ressources du territoire, s'inscrira dans une dynamique :

- Paysagère valorisant le cadre de vie,
- Écologique favorisant la préservation de la biodiversité, à travers le maintien de corridor écologique,
- Économique pérennisant une agriculture viable.

Dans cette perspective il conviendra :
■ Du point de vue environnemental de :
Confirmer la vocation du territoire, notamment de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et de Bussy-Saint-Georges comme maillon fort de la Ceinture Verte de l'Île-de-France, assurant la continuité entre la Marne et les massifs boisés du sud de la Marne, notamment la Forêt Régionale et le site classé de la vallée de la Brosse ;

Revitaliser les espaces remarquables du territoire tels les massifs boisés de Chigny, du Bois de la Grange, du Bois de Grâce, du Bois Saint Martin, des espaces ouverts de l'Acqueduc de la Dhuis ou les rives de la Marne en les préservant naturellement de toute urbanisation nouvelle et en favorisant leur accès au public. Des négociations sont d'ailleurs en cours avec l'Agence Régionale des Espaces Verts à ce sujet ;

Maintenir les équilibres entre les espaces ouverts et urbanisés à travers notamment la mise en œuvre

d'une politique d'urbanisation claire et d'une politique foncière volontaire ;

Favoriser la préservation et la réhabilitation des espaces ouverts de fonds de Vallée permettant notamment la mise en œuvre d'itinéraires de circulations douces de qualité, tels que ceux de la Brosse qui relie la base de loisirs de Torcy à la forêt de Ferrières, ou de la Gondoire qui relie les secteurs 2, 3 et 4 de Marne-la-Vallée.

Poursuivre et achever l'aménagement des Bords de Marne.

■ Du point de vue de l'agriculture :
Pérenniser une activité agricole économiquement viable sur les territoires de Marne et Gondoire et de Bussy-Saint-Georges, en préservant les espaces cultivables de la pression urbaine.

Assurer les connections entre les espaces agricoles de Marne et Gondoire et de Bussy-Saint-Georges et les grands plateaux de la Brie afin de maintenir une proximité entre ces espaces et les équipements structurant pour l'activité agricole (coopérative laitière, céréalière etc.).



4 Doter Marne-la-Vallée des grands équipements structurants indispensables à l'accueil de nouveaux habitants

> En 30 ans, les villes nouvelles franciliennes ont assuré à elles seules plus d'un tiers de la croissance démographique de la région Île-de-France. Forte aujourd'hui de ses 265 000 habitants et de ses nombreux espaces encore urbanisables, Marne-la-Vallée a vocation, au cours des 10 prochaines années, à continuer à jouer un rôle majeur en matière de logement, dans le cadre d'un développement maîtrisé et équilibré.

Le rythme annuel de constructions devrait s'établir, dans les 5 à 10 prochaines années, à 500 logements sur Noisy-le-Grand, 350 logements sur le Val Maubuée, 200 logements à Bussy-Saint-Georges et 500 logements sur le Val d'Europe.

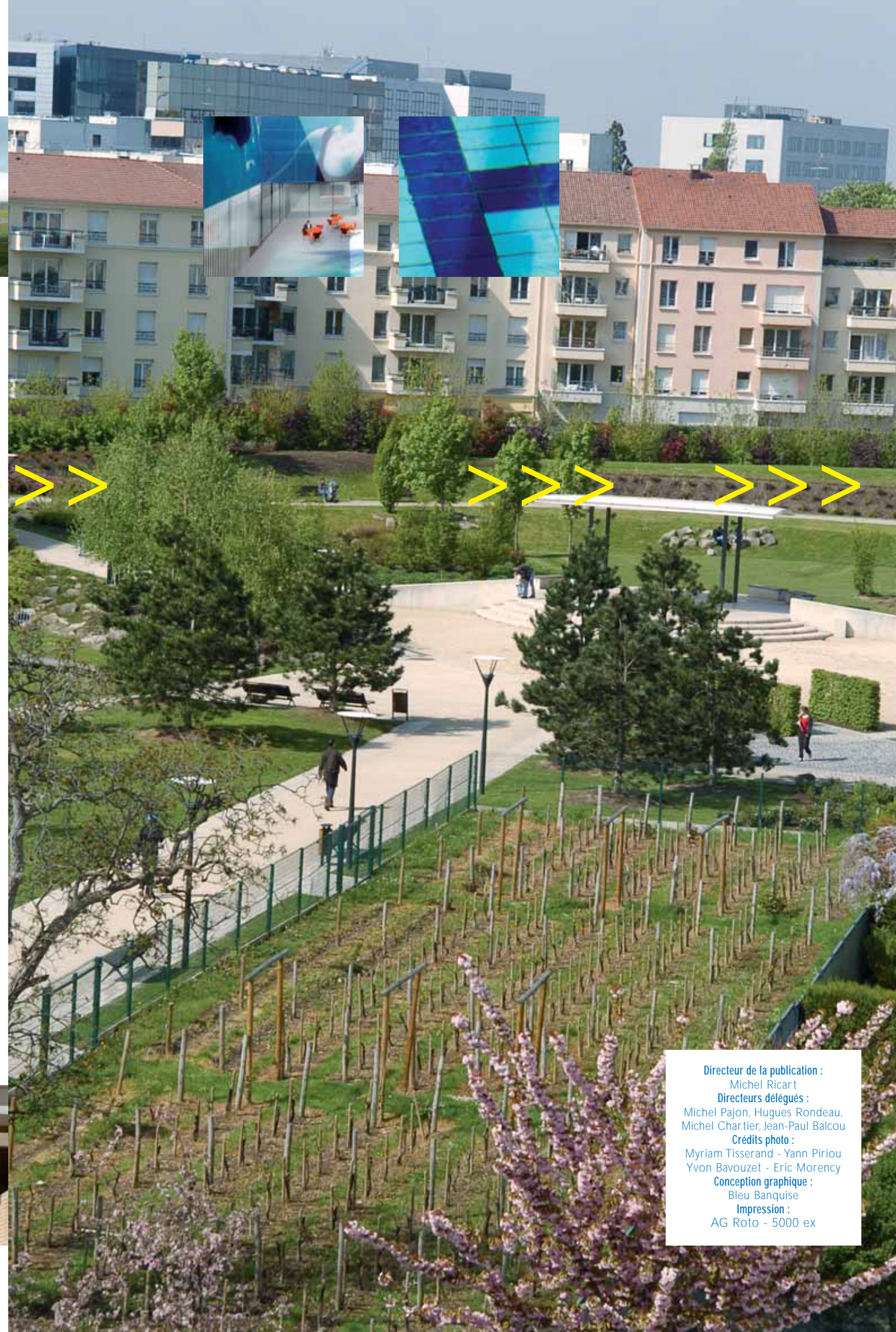
Mais, outre le fait de conforter Marne-la-Vallée comme pôle économique majeur (cf. partie 1), la poursuite de l'urbanisation nécessite, de façon concomitante, la réalisation de grands équipements structurants indispensable à l'agglomération de Marne-la-Vallée mais aussi à l'ensemble du bassin de vie Nord Seine-et-Marnais.

C'est ainsi que l'hôpital de Jossigny, qui comptera 460 lits à l'ouverture devant le plus rapidement possible être portée à 600 lits, ou le lycée international de Noisy-le-Grand sont des équipements régionaux qui constituent des atouts importants pour l'agglomération de Marne-la-Vallée et pour lesquels il conviendra de veiller à la mise en œuvre effective et dans des délais raisonnables.

> À partir des réflexions menées dans le cadre du Contrat territorial, la question se pose également de la construction d'un équipement susceptible d'accueillir des événements sportifs de dimension régionale et nationale, tout en offrant une structure de formation pour la pratique de haut niveau.

La base régionale de loisirs de Vaires-Torcy doit, quant à elle, être confortée avec la réalisation effective du projet de centre nautique prévu dans le cadre de la candidature de Paris aux jeux olympiques de 2012.

La question se pose enfin, dans le domaine de l'action culturelle, du développement d'équipements tels que la Scène nationale de la Ferme du Buisson ou le parc culturel de Rentilly ainsi que de l'implantation d'un établissement supérieur de formation aux arts visuels et d'un pôle archéologique.



Directeur de la publication :
Michel Ricart
Directeurs délégués :
Michel Pajon, Hugues Rondeau,
Michel Charlier, Jean-Paul Balcou
Crédits photo :
Myriam Tisserand - Yann Piriou
Yvon Bavouzet - Eric Morency
Conception graphique :
Bleu Banquise
Impression :
AG Roto - 5000 ex